



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-06-2020

**65<sup>e</sup> SÉANCE  
CONSEIL 2017-2021**

---

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue par vidéoconférence le 15 juin 2020 à 15 h 30

---

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Yves Liard, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Patrick Bonin, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Bécharde, directeur général.

Suite à l'état d'urgence sanitaire, et ses renouvellements, déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer à l'aide de moyens permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et la séance sera publicisée dès que possible via le site web de la Ville de Joliette.

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote.

2

**20-310 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout du point 23 a), lequel se lit comme suit :



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**15-06-2020**

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 25 mai 2020 – Approbation du procès-verbal

**AMÉNAGEMENT**

4. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
5. Bâtiments patrimoniaux cités

**ADMINISTRATION**

6. Association pour les jeunes de la rue de Joliette – Entente de collaboration – Autorisation
7. Résolution 20-067 – Maison et jardins Antoine-Lacombe – Amendement
8. Lot 5 956 343 – Usage – Confirmation
9. Hypothèque légale – Quittance – Autorisation
10. Convention de bail – Centre récréatif Marcel-Bonin – Hockey sénior AAA – Autorisation
11. Entente de collaboration en situation d'insalubrité morbide – Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière – Autorisation
12. Tribunal administratif du Québec – Contestation d'évaluation foncière – DHC avocats – Mandat
13. Liste des comptes à payer du 13 mai au 2 juin 2020 – Approbation
14. Construction de toiture, chalet de parc et stationnement – Bernard Malo inc. – Certificat de paiement numéro 9 – Acceptation provisoire

**GREFFE – APPROVISIONNEMENT**

15. Soumission numéro AP20-022 – Pré-achat des systèmes de ventilation – Usine de filtration – I.T.C. Technologies Montréal inc. – Adjudication de contrat
16. Soumission numéro AP20-049 – Gestion de parc informatique – 9091-8574 Québec inc. (Futur Com) – Adjudication de contrat
17. Soumission numéro AP20-052 – Béton préparé – Béton Généreux inc. – Adjudication de contrat
18. Soumission numéro AP20-053 – Opération de rinçage et inspection des bornes d'incendie – Réseau d'aqueduc 2020-2021 – NORDIKeau inc. – Adjudication de contrat

**TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

19. Convention d'aide financière – Programme de gestion durable des eaux pluviales – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Autorisation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-06-2020

#### LOISIRS ET CULTURE

20. Société de développement du centre-ville de Joliette – Vente trottoir 2020 – Utilisation de l’espace public – Autorisation
21. École secondaire Barthélemy-Joliette – Remise des diplômes – Utilisation de l’espace public – Autorisation
22. Activités de financement d’organismes – Représentations diverses
- 23.a) Fonds pour l’accessibilité – Demande de subvention – Autorisation
24. Dépôt de rapports
25. Période de questions
26. Date et heure de la prochaine assemblée
27. Levée de l’assemblée

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

3

#### **20-311 – SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MAI 2020 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**CONSIDÉRANT QU’**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2020 a été remise à chacun des membres du conseil à l’intérieur du délai prévu à l’article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, et que de ce fait, la greffière est dispensée d’en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

**D’APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2020.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

4

#### **20-312 – PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**CONSIDÉRANT** les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité consultatif d’urbanisme concernant lesdites demandes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D’APPROUVER** les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-06-2020

1. **PIIA-2020-05-40 – M. Pierre-Luc Larochelle – Ébénisterie PLL – 800, place des Prairies**  
D'accepter la demande soumise par M. Pierre-Luc Larochelle et illustrée par J.B. Enseignes, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale et la modification d'une enseigne sur poteau existante à l'immeuble situé au 800, place des Prairies, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2020-05-40 du comité consultatif d'urbanisme.
2. **PIIA-2020-05-41 – M. Simon Villeneuve – 922, rue Saint-Pierre Sud**  
D'accepter la demande soumise par M. Simon Villeneuve, afin d'autoriser le remplacement du bardeau d'asphalte recouvrant la toiture d'un bâtiment industriel existant par une tôle d'acier émaillé de couleur fusain à l'immeuble situé au 922, rue Saint-Pierre Sud.

**DE REFUSER**, pour les motifs ci-après exposés, le plan suivant :

1. **PIIA-2020-05-39 – M. Luc Lachance – Les Trophées JLM – 528 à 534 rue De Lanaudière**  
Le projet d'installation de remplacement de la porte d'entrée du local commercial et de peindre en gris foncé la totalité de la façade de l'immeuble donnant sur la rue De Lanaudière, est refusé, notamment parce que :
  - Le centre-ville requiert une qualité supérieure de bâtiment en raison de son caractère patrimonial et de sa situation stratégique;
  - La nouvelle porte de type commercial ne s'harmonisera pas avec la porte existante donnant accès au deuxième étage;
  - Le requérant désire peindre en gris foncé la totalité de la façade de l'immeuble sans toucher aux autres élévations de la bâtisse;
  - Les travaux visés par la demande auront pour effet de rendre le bâtiment inesthétique.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

### **20-313 – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS**

**CONSIDÉRANT** les demandes présentées dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du conseil local du patrimoine concernant lesdites demandes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-06-2020

**D'APPROUVER** la demande touchant l'immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **BCA-2020-05-01 – M. Jason Bussières – Brasserie artisanale Albion – 408, boulevard Manseau**

D'accepter la demande soumise par M. Jason Bussières et illustrée par S&V Service en design d'intérieur, afin d'autoriser la réfection et l'agrandissement de la galerie (terrasse) localisée en cour avant, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation BCA-2020-05-01 du conseil local du patrimoine :

- Peindre de couleur « papier japonais (SICO) » les treillis localisés sous la galerie et la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite;
- Mettre en valeur la façade principale en procédant à l'installation d'un système d'éclairage encastré sous l'avant-toit qui devra être approuvé au préalable par le service d'Aménagement du territoire;
- Installer au niveau de la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite des garde-corps identiques à ceux préconisés pour la nouvelle terrasse;
- Réaliser le long de la galerie avant, des aménagements paysagers composés de fleurs, de végétaux, d'arbustes et d'arbres qui mettront en valeur le bâtiment principal et faire approuver au préalable le plan des aménagements paysagers par le service d'Aménagement du territoire;
- Veiller à ce que toutes les constructions hors sol soient localisées à au moins trente centimètres de la limite intérieure du trottoir afin d'éviter qu'elles ne soient endommagées lors des opérations de déneigement des trottoirs;
- Présenter lors d'une prochaine réunion du Conseil local du patrimoine les plans détaillés de l'enseigne détachée sur socle.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

**20-314 – ASSOCIATION POUR LES JEUNES DE LA RUE DE JOLIETTE – ENTENTE DE COLLABORATION – AUTORISATION**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-06-2020

**D'APPROUVER** l'entente de collaboration à intervenir entre la Ville de Joliette et l'Association pour les jeunes de la rue de Joliette relative à la participation et la mise en commun des ressources dans les situations problématiques sur le territoire de la ville de Joliette, mais particulièrement au centre-ville de Joliette et impliquant des jeunes et des personnes vulnérables.

**D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

**20-315 – RÉOLUTION 20-067 – MAISON ET JARDINS ANTOINE-LACOMBE – AMENDEMENT**

**CONSIDÉRANT** la résolution 20-067 autorisant une aide financière de 5 000 \$ à Maison et Jardins Antoine-Lacombe pour l'année 2020;

**CONSIDÉRANT** le contexte pandémique actuel ainsi que la demande du gouvernement provincial de procéder à l'annulation des événements jusqu'au 31 août prochain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

**D'AMENDER** la résolution 20-067 afin d'autoriser le service des Finances à verser une aide financière de 2 000 \$ à Maison et Jardins Antoine-Lacombe en lieu et place du 5 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

**20-316 – LOT 5 956 343 – USAGE – CONFIRMATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la vente du lot 5 629 265 par la Ville de Joliette à la compagnie Jam-Bec inc. en avril 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 5 629 265 a été loti avec les lots 3 326 561 et 3 326 556 pour maintenant porter le numéro 5 956 343;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**DE CONFIRMER** que le lot 5 956 343 n'était pas utilisé à des fins publiques au moment de la vente, soit le 16 avril 2015.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-06-2020

9

**20-317 – HYPOTHÈQUE LÉGALE – QUITTANCE – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** suite au jugement numéro 705-22-017138-171 rendu le 21 février 2018 et le jugement numéro 705-22-018418-192 rendu le 4 juin 2019, une hypothèque légale a été publiée;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de quittance soumis par Me Janie Tremblay;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

**D'AUTORISER** le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la quittance relative à l'hypothèque légale portant le numéro 24 751 241.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

**20-318 – CONVENTION DE BAIL – CENTRE RÉCRÉATIF MARCEL-BONIN – HOCKEY SÉNIOR AAA – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la convention de bail entre la Ville de Joliette et la Cabane à sucre des sportifs senior arrive à échéance le 19 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** la demande de l'équipe de hockey sénior AAA, les Sportifs de Joliette, pour le renouvellement de ladite convention;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'APPROUVER** la convention de bail, pour une période d'un an, à intervenir entre la Ville de Joliette et la Cabane à sucre des sportifs senior relative à la location du centre récréatif Marcel-Bonin, et ce, conditionnellement à l'obtention du certificat d'assurance, tel que spécifié dans ladite convention.

**D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite convention de bail, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

**20-319 – ENTENTE DE COLLABORATION EN SITUATION D'INSALUBRITÉ MORBIDE – CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE – AUTORISATION**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et unanimement résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-06-2020

**D'APPROUVER** l'entente de collaboration en situation d'insalubrité morbide à intervenir entre la Ville de Joliette et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière.

**D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite entente de collaboration, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

**20-320 – TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC –  
CONTESTATION D'ÉVALUATION FONCIÈRE – DHC AVOCATS –  
MANDAT**

**CONSIDÉRANT QU'**un dossier d'évaluation foncière est contesté devant le Tribunal administratif du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

**DE MANDATER** Me Paul Wayland du cabinet DHC avocats pour représenter les intérêts de la Ville de Joliette dans le dossier SAI-M-288522-1907.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

**20-321 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 13 MAI AU  
2 JUIN 2020 – APPROBATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 7 534 983,98 \$ pour la période du 13 mai au 2 juin 2020 et la liste des comptes à payer pour la même période;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 13 mai au 2 juin 2020 et d'autoriser la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.





PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-06-2020

**Liste des dépenses autorisées par délégation et comptes à payer  
pour la période du 13 mai au 2 juin 2020**

a. Liste des chèques émis :	481 193,41 \$
b. Liste des transferts électroniques :	399 508,60 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	7 415 268,86 \$
<b>Total</b>	<b>8 295 970,87 \$</b>

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

**20-322 – CONSTRUCTION DE TOITURE, CHALET DE PARC ET  
STATIONNEMENT – BERNARD MALO INC. – CERTIFICAT DE  
PAIEMENT NUMÉRO 9 – ACCEPTATION PROVISOIRE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement formulée par M. Frédéric Jean, ingénieur pour la firme Gémel inc., en date du 22 mai 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**D'APPROUVER** l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 9, des travaux de construction d'une toiture pour une patinoire réfrigérée, d'un chalet de services ainsi que l'aménagement d'un stationnement dans le cadre du projet de la patinoire Bleu Blanc Bouge, tels que décrétés par la résolution 19-274 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Bernard Malo inc. » la somme de 282 086,00 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

**20-323 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-022 – PRÉ-ACHAT DES  
SYSTÈMES DE VENTILATION – USINE DE FILTRATION – I.T.C.  
TECHNOLOGIES MONTRÉAL INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour le remplacement des systèmes de ventilation à l'usine de filtration a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 20 mai 2020;

ENTREPRISES	PRIX AVANT TAXES
I.T.C. Technologies Montréal inc.	95 995 \$



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-06-2020

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-022, le contrat pour l'achat de l'unité de récupération de chaleur pour l'usine de filtration, au seul soumissionnaire conforme, soit à « **I.T.C. Technologies Montréal inc.** », au montant de **95 995 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

**20-324 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-049 – GESTION DE PARC INFORMATIQUE – 9091-8574 QUÉBEC INC. (FUTUR COM) – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture de différents équipements informatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** trois entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 2 juin 2020, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	9091-8574 Québec inc. (Futur Com)	73 344,50 \$
2	Parro Info Développement	86 520,03 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-049, le contrat pour la fourniture d'équipements informatiques, à l'entreprise « **9091-8574 Québec inc. (Futur Com)** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et suivant les quantités estimées, au montant de **73 344,50 \$**, avant taxes.

Le tout financé par le fonds de roulement tel qu'approuvé par la résolution 20-088 pour le projet « Gestion du parc informatique 2020 ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-06-2020

17

**20-325 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-052 – BÉTON PRÉPARÉ –  
BÉTON GÉNÉREUX INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture et la livraison de béton préparé;

**CONSIDÉRANT QUE** trois entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 26 mai 2020, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL AVANT TAXES
1	Béton Génereux inc.	161,00 \$ / m <sup>3</sup>	52 325,00 \$
2	Laurentien Malo inc.	168,00 \$ / m <sup>3</sup>	54 600,00 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-052, le contrat pour la fourniture et la livraison de béton préparé, à l'entreprise « **Béton Génereux inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et suivant la quantité estimée de 325 m<sup>3</sup>, au montant de **52 325,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

**20-326 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-053 – OPÉRATION DE  
RINÇAGE ET INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE – RÉSEAU  
D'AQUEDUC 2020-2021 – NORDIKEAU INC. – ADJUDICATION DE  
CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour une opération de rinçage du réseau d'aqueduc ainsi que l'inspection des bornes d'incendie pour les années 2020 et 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** six entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, trois entreprises ont remis une soumission conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 4 juin 2020, 11 h;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-06-2020

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	NORDIKeau inc.	54 360,00 \$
2	Aqua Data inc.	69 450,00 \$
3	Simo Management inc.	70 374,10 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-053, le contrat pour une opération de rinçage du réseau d'aqueduc ainsi que l'inspection des bornes d'incendie pour les années 2020 et 2021, à l'entreprise « **NORDIKeau inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et suivant les quantités estimées, au montant de **54 360,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

**20-327 – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 19-518 autorisait la demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme de gestion durable des eaux pluviales pour le projet de construction d'un bâtiment annexé au garage municipal et l'aménagement du stationnement ainsi que de la cour;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance des clauses du projet de convention d'aide financière pour la réalisation du projet *Gestion durable des eaux pluviales sur le site de l'annexe du garage municipal* déposé au *Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

**D'AUTORISER** M. Robert Parent, directeur du service d'Hydro-Joliette, à signer le projet de convention d'aide financière à intervenir avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-06-2020

20

**20-328 – SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-VILLE DE JOLIETTE – VENTE TROTTOIR 2020 – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation de la Société de développement du centre-ville de Joliette pour la tenue de leur vente-trottoir annuelle sous une nouvelle formule adaptée au contexte de la pandémie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

**D'AUTORISER** la Société de développement du centre-ville de Joliette à tenir une vente trottoir du 13 au 19 juillet 2020 selon la nouvelle formule proposée qui aura lieu sur la place Bourget.

**D'AUTORISER** l'identification des commerces qui participent à la vente trottoir et les commerçants à sortir quelques articles conditionnellement à laisser en tout temps un passage d'un minimum de 4 pieds pour le passage des piétons et des fauteuils roulants.

**LE TOUT**, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

**20-329 – ÉCOLE SECONDAIRE BARTHÉLEMY-JOLIETTE – REMISE DES DIPLÔMES – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** la demande de la directrice de l'école secondaire Barthélemy-Joliette pour la remise des diplômes des élèves finissants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**D'AUTORISER** la fermeture de la rue Sir-Mathias-Tellier, au coin de la rue Piette le 30 juin 2020 de 11 h à 18 h.

**D'AUTORISER** le directeur des Travaux publics et services techniques à installer la signalisation requise pour la fermeture de ladite rue.

**D'AUTORISER** le prêt de matériel.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-06-2020

**LE TOUT**, conditionnellement à ce que la Santé publique approuve le déploiement de cet événement, à ce que la requérante se conforme aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

**20-330 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière aux organismes suivants :

- Chambre de commerce du Grand Joliette : 2 000 \$, conditionnellement à la réalisation du projet;
- Société nationale des Québécoises et Québécois de Lanaudière : 1 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23 a)

**20-331 – FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ – DEMANDE DE SUBVENTION – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds pour l'accessibilité finance des projets qui rendent les collectivités et les milieux de travail plus accessibles aux personnes en situation de handicap;

**CONSIDÉRANT** le projet de mise en place d'ouvre-portes automatiques dans les nouvelles constructions des chalets des parcs Émile-Prévost et Arthur-Leblanc;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'AUTORISER** le directeur du service des Loisirs et de la culture à déposer une demande de subvention au Fonds pour l'Accessibilité.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

**20-332 – DÉPÔT DE RAPPORTS**

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 15 juin 2020;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-06-2020

- Service d'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de mai 2020;
- Service des Incendies – Rapport mensuel du mois d'avril 2020.

25

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné la présentation de cette séance en huis clos, les citoyens sont priés de faire parvenir les questions ou commentaires par courriel à [mairie@ville.joliette.qc.ca](mailto:mairie@ville.joliette.qc.ca) ou par téléphone au 450 753-8020 du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h 15 et 16 h 30.

26

**DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 29 juin 2020, à 15 h 30, par vidéoconférence.

27

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 15 h 41.

ALAIN BEAUDRY,  
Maire

MYLÈNE MAYER,  
Greffière